



Strasbourg, le 27 septembre 2024

CDL-PL-OJ(2024)003ann
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

140^e SESSION PLENIERE
VENISE
Scuola Grande di San Giovanni Evangelista
Vendredi 11 octobre 2024 (9:30-17:30)
Samedi 12 octobre 2024 (9:30-13:00)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Vendredi 11 octobre 2024

09:30-11:00

*Adoption de l'ordre du jour
Communications
Coopération
Suites données aux précédents avis de la Commission
Discussion et adoption des avis concernant des Etats*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Communication de la Présidente**
- 3. Communication du Bureau élargi**

La Commission sera informée des discussions tenues lors de la réunion du Bureau élargi du 10 octobre 2024.

- 4. Communication du Secrétariat**

La Secrétaire de la Commission fournira des informations sur la session.

- 5. Coopération avec le Comité des Ministres**

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec M. Petr Válek, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe.

- 6. Coopération avec l'Assemblée parlementaire**

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Antonio Gutiérrez Limones, représentant de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et M. Michael Georg Link, représentant de la Commission des questions politiques et de la démocratie de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

- 7. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe**

[Voir point 16]

- 8. Échange de vues avec la Regione del Veneto**

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un/e représentant/e de la Regione del Veneto (à confirmer).

- 9. Échange de vues avec le Directeur général de la Direction générale des Droits humains et de l'Etat de droit**

M. Gianluca Esposito, Directeur général de la Direction générale des droits humains et de l'Etat de droit, s'adressera à la Commission.

10. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites données à ses avis précédents (voir document [\(CDL\(2024\)028\)](#)) :

- Bosnie-Herzégovine – Avis sur le projet de loi sur la prévention des conflits d'intérêts ([\(CDL-AD\(2021\)024\)](#)) ;
- Bulgarie – Avis sur le projet d'amendements à la Constitution ([\(CDL-AD\(2023\)039\)](#)) ;
- Géorgie – Avis sur les dispositions de la loi sur la lutte contre la corruption relatives au Bureau anti-corruption ([\(CDL-AD\(2023\)046\)](#)) ;
- Géorgie – Avis sur le projet de loi constitutionnelle sur la protection des valeurs familiales et des mineurs ([\(CDL-AD\(2024\)021\)](#)) ;
- Allemagne – Avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les modifications de la loi électorale fédérale ([\(CDL-AD\(2023\)020\)](#)) ;
- Monténégro - Avis urgent sur les suites données sur les projets d'amendements révisés à la loi sur le Conseil judiciaire et les juges ([\(CDL-AD\(2024\)012\)](#)) ;
- Pologne – Avis urgent conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des Droits humains et de l'État de droit du Conseil de l'Europe sur le projet de loi modifiant la Loi sur le Conseil national de la magistrature de la Pologne ([\(CDL-AD\(2024\)018\)](#)).

11. Missions d'observation électorale

La Commission sera informée de la participation de la Commission de Venise, comme conseillère juridique, aux missions d'observation électorale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe :

- République de Moldova, élections présidentielles et référendum constitutionnel, 20 octobre 2024 ;
- Géorgie, élections présidentielles, 26 octobre 2024 ;
- Bulgarie, élections présidentielles anticipées, 27 octobre 2024.

12. Arménie

1. *Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction Générale de la Direction Générale des Droits humains et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur les projets d'amendements au Code pénal et au Code de procédure pénale relatifs à la collecte de preuves sans consentement dans le cadre d'enquêtes pénales*

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de l'Arménie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits humains et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe ([\(CDL\(2024\)027\)](#)) (ML/PG/es) sur les projets d'amendements au Code pénal et au Code de procédure pénale relatifs à la collecte de preuves sans consentement dans le cadre d'enquêtes pénales de l'Arménie ([\(CDL-REF\(2024\)030\)](#)), rédigé sur la base des commentaires de Mme Deskoska, M. Rørdam et Mme Lorena Bachmaier-Winter (experte de la DGI). Cette demande d'avis a été présentée par le ministre de la Justice le 14 mai 2024.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance phase II](#).

11:00-11:30	<i>Pause-café</i>
11:30-13:00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats Echange de vues</i>

2. Avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine (DGII) du Conseil de l'Europe sur les projets de loi modifiant et complétant la Loi sur les médias de masse et le Code civil

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de l'Arménie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale de la dignité humaine (DGII) du Conseil de l'Europe ([CDL\(2024\)034](#)) (VD/MS/sb) sur les projets de loi modifiant et complétant la Loi sur les médias de masse et le Code civil de l'Arménie ([CDL-REF\(2024\)032](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Grabenwarter, M. Pinelli, M. Velaers et M. Andrei Richter (expert de la DGII). Cette demande d'avis a été présentée par le ministre de la Justice le 12 juillet 2024.

3. Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits humains et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet d'amendements au Code judiciaire de l'Arménie (concernant les évaluations judiciaires)

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de l'Arménie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits humains et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe ([CDL\(2024\)037](#)) (TP/MS/ip) sur le projet d'amendements au Code judiciaire de l'Arménie (concernant les évaluations judiciaires) ([CDL-REF\(2024\)035](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Knežević, M. Mälksoo, Mme Hanna Suchocka (présidente honoraire, experte) et M. Đuro Sessa (expert de la DGI). Cette demande d'avis a été présentée par le ministre de la Justice le 5 août 2024.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance phase II](#).

13. Échange de vues avec la Présidents du Tribunal électoral mexicain

Mme Mónica Aralí Soto Fregoso, Présidente du Tribunal électoral de la magistrature fédérale du Mexique, s'adressera à la Commission.

M. Darmanović et M. Sánchez Muñoz informeront la Commission de la coopération avec le Tribunal et de l'évolution de la situation depuis la mission qui s'est déroulée dans le cadre des élections.

13:00-14:30	<i>Déjeuner</i>
14:30-15:45	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats</i>

14. Kirghizstan

1. Projet d'avis sur la loi n° 72 du 2 avril 2024 modifiant la loi sur les organisations à but non lucratif

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant du Kirghizstan, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2024\)032](#)) (NS/VD/as), sur la loi n° 72 du 2 avril 2024 modifiant la loi sur les organisations à but non lucratif du Kirghizstan ([CDL-REF\(2024\)034](#)), rédigé sur la base des commentaires de Mme Bílková, M. Kaye, Mme Kjerulf Thorgeirsdottir et M. Knežević. Le présent avis fait suite à une demande du 18 octobre 2023 du ministre de la Justice du Kirghizstan et à la décision du 25 juin 2024 de la 139^e session plénière de la Commission de Venise.

2. Projet d'avis sur le projet d'amendements au Code de procédure pénale relatifs à la caution et à la visioconférence dans les procédures pénales

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant du Kirghizstan, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2024\)033](#)) (PG/ML/as), sur le projet d'amendements au Code de procédure pénale du Kirghizstan relatifs à la caution et à la visioconférence dans les procédures pénales ([CDL-REF\(2024\)033](#)), rédigé sur la base des commentaires de Mme Deskoska, M. Rørdam, et M. Patricio. Cette demande d'avis a été présentée par le ministre de la Justice du Kirghizstan le 5 août 2024.

15:45-16:00	<i>Pause café</i>
16:00-17:30	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats</i>

15. Liste des critères de l'État de droit : mise à jour

La Commission sera informée de l'état d'avancement de la préparation de la liste des critères de l'Etat de droit mise à jour, qui sera élaborée sur la base des commentaires de M. Barrett, M. Bustos Gisbert, M. Cameron, M. Holovaty, Mme Nussberger et M. Kaarlo Tuori (président honoraire, expert). Ce document est préparé à l'initiative de la Commission de Venise. Les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et sur l'Etat de droit examineront cette question lors de leur réunion conjointe du 10 octobre 2024.

19:00	<i>Départ en bus de Piazzale Roma</i>
19:30	<i>Dîner au Restaurant Four Points à Mestre</i>
22:30	<i>Retour à Venise à Piazzale Roma</i>

Samedi 12 octobre 2024

09:30-11:00

*Coopération**Discussion et adoption des rapports***16. Pologne****1. *Projet d'avis sur le projet d'amendements à la loi sur le ministère public***

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de la Pologne, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2024\)036](#)) (TP/DF/tlp), sur le projet d'amendements à la loi sur le ministère public de Pologne ([CDL-REF\(2024\)039](#)), rédigé sur la base des commentaires de Mme Cartabia, Mme Kiener, M. Kuijer, M. Langášek et M. Scholsem. Cette demande d'avis a été présentée par le ministre de la Justice de Pologne le 15 juillet 2024. Les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et sur l'Etat de droit examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 10 octobre 2024.

2. *Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits humains et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur les normes européennes régissant le statut des juges*

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de Pologne, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits humains et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe ([CDL\(2024\)030](#)) (DF/TP/sd) sur les normes européennes régissant le statut des juges de la Pologne, rédigé sur la base des commentaires de M. Barrett, M. Kuijer, Mme Nussberger, M. Dimitrov, M. Kaarlo Tuori (président honoraire, expert) et M. Gerhard Reissner (expert de la DGI). Les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et sur l'Etat de droit examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 10 octobre 2024.

11:00-11:30

Pause café

11:30-13:00

*Coopération**Rapports des réunions des sous-commissions**Discussions sur les rapports**Informations sur les conférences et séminaires**Questions générales***17. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe**

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Stewart Dickson, Président du Conseil des élections démocratiques et membre du Congrès, sur sa coopération avec le Congrès.

M. Dickson informera la Commission sur le rapport sur les collectivités locales et régionales en tant qu'acteurs et garants de l'Etat de droit [CG\(2024\)46-20 \(coe.int\)](#).

18. Rapport de la réunion conjointe des sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et sur l'Etat de droit (10 octobre 2024)

Le Président de la réunion est invité à informer la Commission des résultats et conclusions de la réunion tenue le 10 octobre 2024.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

19. Avant-projet de déclaration interprétative du Code de bonne conduite en matière électorale sur les technologies numériques et l'intelligence artificielle

La Commission sera informée de l'état d'avancement de la préparation de la déclaration interprétative du Code de bonne conduite en matière électorale sur les technologies numériques et l'intelligence artificielle et de son rapport explicatif (ARP/MS/ms), qui seront élaborés sur la base des observations de M. Kuijer, M. Kask, M. Pinelli, M. Vargas Valdez et M. Rubio (expert, ancien membre suppléant, Espagne). La Commission est invitée à une discussion sur l'avant-projet de déclaration interprétative ([CDL\(2024\)035](#)).

20. Compilations d'avis et de rapports de la Commission de Venise

La Commission sera invitée à approuver le projet de compilation concernant le principe de la légalité ([CDL\(2024\)038](#)).

21. Informations sur les conférences et séminaires

La Commission sera informée des résultats et des conclusions des conférences et séminaires.

22. Autres questions

23. Dates des prochaines sessions plénières

141 ^e	session plénière	6-7 décembre 2024
142 ^e	session plénière	14-15 mars 2025
143 ^e	session plénière	13-14 juin 2025
144 ^e	session plénière	10-11 octobre 2025
145 ^e	session plénière	12-13 décembre 2025

Les réunions des sous-commissions auront lieu la veille des sessions plénières.